(Conteneur)

FBN Trifluralin 10% Herbicide

GROUPE 3 HERBICIDE

Un herbicide granulaire sélectif, appliqué en présemis incorporé, pour la suppression des mauvaises herbes dans plusieurs grandes cultures.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Principe Actif: trifluraline.....10 %

Granulaire

N° D'HOMOLOGATION 35256 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CAUTION : LE NON RESPECT DES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DOMMAGES AUX CULTURES

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.
EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

CONTENU NET: 22,7 - 1000 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

> MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer les denrées alimentaires, la nourriture pour les animaux ou les étangs à poissons.

Quiconque manipule le produit doit porter une chemise à manches longues et un pantalon long. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement, le nettoyage et les réparation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Porter un masque respiratoire filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est testé correctement lors de la manipulation. Pour l'application sur le grain entreposé ou lors de l'utilisation d'un souffleur à poussière, porter un respirateur à adduction d'air (SAR) approuvé par le NIOSH qui fonctionne en mode pression-demande ou autre mode de pression positive pendant le mélange, le chargement et l'application.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Une contamination directe de tout plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit à l'abri des températures élevées et de la lumière solaire prolongée et directe ou l'humidité. De plus, ne pas laisser le produit dans les appareils d'application dans de telles conditions. Après avoir rempli l'appareil d'application, fermer immédiatement le couvercle pour éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants Réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)

FBN Trifluralin 10% Herbicide

GROUPE 3 HERBICIDE

Un herbicide granulaire sélectif, appliqué en présemis incorporé, pour la suppression des mauvaises herbes dans plusieurs grandes cultures.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Principe Actif: trifluraline.....10 %

Granulaire

N° D'HOMOLOGATION 35256 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CAUTION : LE NON RESPECT DES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DOMMAGES AUX CULTURES

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.
EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

CONTENU NET: 22,7 - 1000 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

> MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer les denrées alimentaires, la nourriture pour les animaux ou les étangs à poissons.

Quiconque manipule le produit doit porter un chemise à manches longues et un pantalon long. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement, le nettoyage et les réparation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Porter un masque respiratoire filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est testé correctement lors de la manipulation. Pour l'application sur le grain entreposé ou lors de l'utilisation d'un souffleur à poussière, porter un respirateur à adduction d'air (SAR) approuvé par le NIOSH qui fonctionne en mode pression-demande ou autre mode de pression positive pendant le mélange, le chargement et l'application.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Une contamination directe de tout plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit à l'abri des températures élevées et de la lumière solaire prolongée et directe ou l'humidité. De plus, ne pas laisser le produit dans les appareils d'application dans de telles conditions. Après avoir rempli l'appareil d'application, fermer immédiatement le couvercle pour éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants Réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

FBN Trifluralin 10% Herbicide est un herbicide de prélevée à mélanger (ou incorporer) dans le sol pour la suppression à long terme de plusieurs graminées et mauvaises herbes annuelles. FBN Trifluralin 10% Herbicide supprime les mauvaises herbes vulnérables en éliminant les semis au moment où ils germent. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies ni celles qui germent sous la couche traitée du sol.

 NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

- Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.
- Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Pour réduire les rejets par volatilization de trifluraline dans l'environnement, ce produit ne doit être appliqué que par temps frais, le matin ou le soir, lorsque la température de l'air est de 15°C ou moins. Pour réduire encore davantage la volatillisation dans l'atmosphère, il faut procéder à l'incorporation dans le sol tout de suite après le traitement.

INSTRUCTIONS

LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. LES PRATIQUES HABITUELLES OU STANDARD D'ENSEMMENCEMENT PEUVENT ÊTRE INSUFFISANTES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES DIRECTIVES AVANT L'APPLICATION.

MISES EN GARDE Application

- Ne pas appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide sur une terre tourbeuse ou noire contenant plus de 15% de matière organique.
- Ne pas appliquer sur des champs où l'on a étendu du fumier dans les 12 derniers mois. Après ce laps de temps, s'assurer que le fumier s'est bien désintégré et mélangé à la terre à une profondeur de 10 à 15 cm.
- Si l'on enlève le paillis en le brûlant, travailler le sol afin d'enlever la couche de charbon de la surface du sol avant d'appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide.
- L'application sur des sols soumis à des périodes d'inondation prolongées peut entraîner une dégradation accélérée de l'herbicide. De plus, l'application sur des sols humides ou de piètre qualité peut nuire à la suppression des mauvaises herbes. Voir la section « Préparation du sol » de cette étiquette pour des précautions additionnelles.
- Ne pas appliquer sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique. L'application sur des collines érodées ou des sols gris forestier à texture ou matière organique très variable peut nuire à l'établissement des cultures, ou retarder ou diminuer le développement ou le rendement des cultures traitées ou des cultures alternées.
- Appliquer uniformément aux doses recommandés. Une sur application causée par un chevauchement d'applications, un mauvais calibrage ou une application non uniforme peut nuire à l'établissement des cultures traitées ou des cultures alternées.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

 Pour éviter des dommages possibles aux cultures alternées de blé à venir, il est recommandé de ne pas effectuer d'application de trifluraline et/ou d'éthalfluraline, au doses utilisés pour oléagineux/culture spéciale/orge, au même endroit deux années de suite.

Année de récolte

- Appliqué et incorporé selon les directives, FBN Trifluralin 10% Herbicide ne causera pas de dommages à la culture traitée. Toutefois, une maladie des semis, un ensemencement profond, une humidité excessive, une forte concentration de sel, un compactage du sol ou une sécheresse peuvent affaiblir les semis et augmenter les risques de dommages pouvant retarder le développement des cultures ou en réduire le rendement.
- Pour minimiser le danger de dommages à la culture traitée, se servir de semences certifiées de bonne qualité. Planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud, humide et ferme selon les pratiques agricoles recommandées pour obtenir une pousse et une levée rapides et uniformes.
- Chaque culture a ses exigences sur le plan de la profondeur d'ensemencement; planter plus profondément qu'il n'est recommandé peut augmenter les dangers potentiels de dommages aux semis. Se référer à la documentation de l'industrie ou du gouvernement pour connaître les pratiques et profondeurs recommandées pour chaque culture.
- ATTENTION: Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage. Les données sont insuffisantes pour permettre cet emploi.

Cultures alternées

- Appliqué et incorporé selon les directives de cette étiquette, FBN Trifluralin 10%
 Herbicide ne causera pas de dommages aux cultures alternées. Toutefois, une
 maladie des semis, une température froide, un ensemencement profond, une
 humidité excessive, une forte concentration de sel, un compactage du sol ou une
 sécheresse peuvent affaiblir les semis et augmenter les risques de dommages
 pouvant retarder le développement des cultures ou en réduire le rendement.
- À titre préventif, ne pas cultiver d'avoine, de betteraves à sucre, ni de graminées à petites graines comme la phléole, l'alpiste des Canaries ou la fétuque rouge traçante en rotation suivant une culture traitée avec FBN Trifluralin 10% Herbicide.
- La persistance de FBN Trifluralin 10% Herbicide est influencée par l'humidité du sol et la plus grande partie de la décomposition se produit au cours de la saison de croissance. S'il y a eu une sécheresse ou des périodes sèches prolongées l'année précédente, des niveaux plus élevés de FBN Trifluralin 10% Herbicide peuvent être présents dans le sol. Pour minimiser le potentiel de dommages aux cultures alternées, planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud et humide selon les pratiques agricoles et la profondeur d'ensemencement recommandées. Pour plus de précautions, on peut augmenter légèrement le dose d'ensemencement (10 %).
- Ne pas planter de blé en culture alternée s'il y a eu application de trifluraline et/ou d'éthalfluraline, au dose utilisé pour oléagineux/culture spéciale/orge, deux années de suite.
- Ne pas effectuer de semis en direct (sans travail du sol) d'une culture alternée dans le chaume sur pied sur une terre traitée avec la trifluraline ou l'éthalfluraline pour la culture précédente. Il est fortement recommandée d'effectuer un travail du sol avant l'ensemencement de la culture alternée afin d'aider à aérer le sol et à créer des conditions de lit d'ensemencement

favorables à la pousse des semences.

- Au moment d'ensemencer une culture alternée, se servir de semences certifiées de bonne qualité. Planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud, humide et ferme selon les pratiques agricoles recommandées pour obtenir une pousse et une levée rapides et uniformes. Éviter l'ensemencement profond, un lit d'ensemencement meuble et l'ensemencement dans une terre froide.
- Chaque culture a ses exigences sur le plan de la profondeur d'ensemencement; planter plus profondément qu'il n'est recommandé peut augmenter les dangers potentiels de dommages aux semis. Se référer à la documentation de l'industrie ou du gouvernement pour connaître les pratiques et profondeurs recommandées pour chaque culture.

Résistance des mauvaises herbes

Des populations de sétaire verte tolérantes à la trifluraline se sont développées dans certains champs de l'Ouest du Canada qui ont un historique d'utilisation répétée de trifluraline. Les produits contenant de la trifluraline ou de l'éthalfluraline (c.-à-d. les herbicides FBN Trifluralin 10% Herbicide, RHI Trifluralin 480 EC Liquid Herbicide, Heritage**, Triflurex¹, Rival², Fortress³ et FBN Ethalfluralin) ne supprimeront pas la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou diminuer la propagation de sétaire verte tolérante à la trifluraline, éviter d'utiliser ces produits de façon répétée dans un même champ ou utiliser un herbicide différent pour supprimer la sétaire verte tolérante à la trifluraline. À titre de mesure de prévention, Farmer's Business Network Canada, Inc. recommande fortement d'effectuer une rotation d'herbicides ayant différents modes d'action. Consulter le personnel de vulgarisation provincial/ territorial pour obtenir de plus amples renseignements.

MODE D'EMPLOI POUR GRAINES OLÉAGINEUSES ET CULTURES SPÉCIALES Préparation du sol

Pour l'application sur des terres en chaume, travailler le sol une fois avant d'appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide pour laisser les granules pénétrer la surface du sol. S'il y a déjà beaucoup de mauvaises herbes, travailler le sol pour détruire les mauvaises herbes existantes avant d'appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide. Des instruments à disques donne de meilleurs résultats. Pour ne pas concentrer toutes les semences de folle avoine sous la couche traitée, ne pas labourer (versoir) la terre avant d'appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide. Si l'on enlève le paillis en le brûlant, travailler le sol afin d'enlever la couche de charbon de la surface du sol avant d'appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide.

Application

Appliquer à l'aide d'un applicateur d'herbicide granulaire correctement calibré pour une application uniforme des granules. Calibrer l'applicateur selon les directives du fabricant et vérifier l'équipement fréquemment afin de s'assurer qu'il fonctionne normalement. Éviter la concentration du produit en bandes étroites. Effectuer l'application de FBN Trifluralin 10% Herbicide sur la surface du sol et son incorporation en même temps, si possible. Faire en sorte de briser les grosses mottes. Ne pas retarder l'incorporation plus de 24 heures après l'application. Lorsqu'il est appliqué selon les directives, FBN Trifluralin 10% Herbicide ne cause pas de dommages à la culture traitée ni aux cultures alternées qui suivent; toutefois, une sur application causée par un chevauchement d'applications, un mauvais calibrage, une application non uniforme, etc. peut nuire à l'établissement des cultures traitées ou des cultures alternées.

Incorporation

Pour effectuer l'incorporation, faire pénétrer FBN Trifluralin 10% Herbicide dans le sol dans 2 directions différentes. Utiliser un pulvérisateur à disques en tandem, un pulvérisateur à disques ou un cultivateur (de type vibroculteur) réglé pour le travail à une profondeur de 8 à 10 cm pour la première incorporation. Travailler le sol dans le sens travers à la même profondeur. Régler les instruments à disque à 7 à 10 km/h et les cultivateurs à 10 à 13 km/h. LES CULTIVATEURS EN PROFONDEUR NE SONT PAS RECOMMANDÉS. Un cultivateur (de type vibroculteur) est un instrument à 3 ou 4 socs espacés à intervalles de 20 cm ou moins, et étagés de façon à retourner toute la terre.

- Ne pas effectuer l'incorporation de FBN Trifluralin 10% Herbicide avec un cultivateur lorsque la terre est encroûtée, grumeleuse ou trop humide pour assurer un bon mélange.
- Les instruments à disques sont préférables sur la jachère afin d'assurer une profondeur d'opération de 10 cm.
- Une Incorporation effectuée avec des instruments réglés pour couper à moins de 8 cm de profondeur ou à plus de 10 cm de profondeur peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures.
- Les cultivateurs à tringles, les herses, les cultivateurs en profondeur, les chisels ou les semoirs à houe ne sont pas efficaces pour l'incorporation de FBN Trifluralin 10% Herbicide.

NOTE: POUR OBTENIR UNE SUPPRESSION PLUS EFFICACE DES MAUVAISES HERBES, IL EST RECOMMANDÉ D'ATTENDRE AU MOINS 3 JOURS APRÈS LA PREMIÈRE INCORPORATION AVANT D'EFFECTUER LA DEUXIÈME. AINSI FBN TRIFLURALIN 10% HERBICIDE A PLUS DE TEMPS POUR SE RÉPANDRE SUR LES PARTICULES DU SOL ET ASSURER UNE DISTRIBUTION UNIFORME DANS LE SOL.

Application à l'automne

FBN Trifluralin 10% Herbicide peut être appliqué à l'automne, soit entre le 1^{er} septembre et la formation de glace à la surface du sol, pour la suppression des mauvaises herbes l'année suivante. Sur toutes les terres très noires ou de forte texture, une application effectuée tôt à l'automne est préférable car cela favorise une dispersion uniforme de FBN Trifluralin 10% Herbicide dans la couche traitée du sol. Appliquer selon les doses d'automne et incorporer tel que décrit ci-dessus. La première incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application.

POUR OBTENIR DE MEILLEURS RÉSULTATS, IL EST RECOMMANDÉ D'EFFECTUER LES DEUX INCORPORATIONS À L'AUTOMNE, SUIVI D'UN TRAVAIL DU SOL (5 à 8 cm) AU PRINTEMPS AVANT L'ENSEMENCEMENT.

Application à l'été

On peut appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide sur la jachère entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures de canola et de lin l'année suivante. Appliquer selon les doses d'été et incorporer tel que décrit ci-dessus. Effectuer l'incorporation de FBN Trifluralin 10% Herbicide au moins deux fois avec l'instrument dans 2 directions différentes. La première incorporation doit être effectuée dans les 24 heures suivant l'application. La deuxième incorporation (et les suivantes) doivent être effectuées au besoin afin d'éliminer les pousses de mauvaises herbes qui résistent pendant la jachère. Un travail du sol (de 5 à 8 cm) est nécessaire au printemps avant l'ensemencement (voir « Travail du sol au printemps pour la préparation du lit de semences »). NE PAS APPLIQUER SUR DU SABLE OU SUR UN LOAM SABLEUX.

Travail du sol au printemps pour la préparation du lit de semences

Le travail du sol au printemps après l'application d'été ou d'automne de FBN Trifluralin 10% Herbicide doit être fait avant l'ensemencement lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Utiliser un pulvérisateur à disques ou un cultivateur (de type vibroculteur) réglé pour le travail à une profondeur de 5 à 8 cm. Pour toutes les terres très noires ou de forte texture, il est recommandé de travailler le sol au préalable tôt au printemps afin d'aérer la couche traitée FBN Trifluralin 10% Herbicide si l'on veut obtenir une suppression des mauvaises herbes optimale. Éviter de transplanter des semis de mauvaises herbes. Planter dans un lit de semences exempt de mauvaises herbes selon les pratiques agronomiques acceptées. Éviter une compaction excessive de la couche traitée à FBN Trifluralin 10% Herbicide. Toute opération donnant une couche traitée plus superficielle ou compactée favorise la levée de mauvaises herbes. La compaction peut être causée par le passage des roues de tracteur, d'instruments, de semoirs ou autres opérations effectuées sur le champ suite à l'incorporation. Le sol est plus sujet à se compacter s'il est humide.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Graminées annuelles

pâturin annuel
mil sauvage (sétaires verte et glauque)
pied-de-coq
ivraie de perse
digitaire
brome des toits
brome des seigles
éragrostide fétide
éleusine d'Inde

Mauvaise herbes à feuilles larges

renouée liseron saponaire des vaches amarante chénopode blanc stellaire pourpier potager renouée mollugine verticillée

Mauvaises herbes réprimées

folle avoine

annuelles

*FBN Trifluralin 10% Herbicide ne supprime pas la sétaire verte résistante à la trifluraline. Voir les recommandations spécifiques à la section « Mises en garde » de cette étiquette.

NOTE: Utilisé selon les directives, FBN Trifluralin 10% Herbicide procure une suppression des mauvaises herbes indiquées ci-dessus acceptable dans le commerce. Certaines pousses de folle avoine et de renouée liseron peuvent échapper à l'action herbicide de FBN Trifluralin 10% Herbicide. Leur croissance sera toutefois retardée et elles ne représenteront pas beaucoup de concurrence face à la culture.

CULTURES HOMOLOGUÉES

canola orge (application à l'automne seulement)

canola résistant à la triazine lin (application à l'été et à l'automne

seulement)

moutarde soja

tournesol haricots secs

pois (de grande culture et de conserverie) féveroles à petits grains

lentilles (application à l'automne seulement) établissement de luzerne (cultures de

protection pour le lin et le canola

seulement)

Tableau 1 : Taux recommandés de FBN Trifluralin 10% Herbicide pour cultures d'oléagineux et autres cultures spéciales

Culture	Zones de sol et % de matière organique du sol	Taux par hectare selon texture spécifique du sol		
		Grossière	Moyenne à Fine	
		sable loam sableux	loam loam limono-argileux loam limoneux loam argileux limon argile limoneuse loam sablo-argileux argile	
Été canola, canola résistant à la triazine, lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linolénique)	brun, brun foncé, noir ou noir foncé	Non recommandé	17 kg/ha	
Automne canola, canola résistant à la triazine, lentilles, tournesol, féveroles à petits grains, moutarde, lin, pois, soja, haricots secs, établissement de luzerne	brun, brun foncé ou noir 2-6 % M.O.	11 kg/ha	14 kg/ha	
	noir ou noir foncé 6-15 % M.O.	14 kg/ha	14-17 kg/ha (utiliser 17 kg/ha pour les infestations graves de folle avoine)	

NOTE: Ne pas attendre plus de 24 heures après l'application avant d'effectuer la première incorporation.

DIRECTIVES SPÉCIALES POUR LE LIN (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) ET LES LENTILLES

 Les deux incorporations de FBN Trifluralin 10% Herbicide doivent être faites à la même saison que l'application, avant l'ensemencement du printemps. Laisser un intervalle de 3 jours entre les incorporations.

- Le lit de semences doit être travaillé de façon superficielle (de 5 à 8 cm) et tassé juste avant l'ensemencement au printemps afin qu'il soit bien ferme et que la profondeur de plantation soit précise.
- Effectuer l'ensemencement à l'aide d'un semoir à roue plombeuse ou d'un semoir à houe. Planter dans un lit de semences humide à une profondeur d'au plus 4 cm.
- Ne pas planter le lin en mai lorsque le sol est froid. Attendre généralement le 15 mai.
- Se référer à l'avertissement concernant la possibilité de dommages aux cultures et de réduction du rendement.

FBN TRIFLURALIN 10% HERBICIDE PLUS UN HERBICIDE TRIAZINE POUR POSTLEVÉE POUR LE CANOLA TOLÉRANT À LA TRIAZINE

NOTE: CE TRAITEMENT NE CONVIENT QU'AU CANOLA TOLÉRANT À LA TRIAZINE. CETRAITEMENT EST MORTEL POUR LE CANOLA NON TOLÉRANT À LA TRIAZINE.

FBN Trifluralin 10% Herbicide peut être appliqué en été, en automne ou au printemps pour le canola tolérant à la triazine. On peut ensuite appliquer un herbicide triazine pour postlevée homologué pour cet usage après la levée de la culture afin de supprimer plusieurs autres mauvaises herbes à feuilles larges. Se réfèrer aux étiquettes des herbicides de postlevée pour des recommandations spécifiques et respecter les avertissements et les directives indiqués.

DIRECTIVES SPÉCIALES POUR L'UTILISATION SUR L'ORGE (APPLICATION À L'AUTOMNE SEULEMENT)

Suivre les directives attentivement pour obtenir une bonne tolérance de la culture.

Tableau 2 : Taux recommandés de FBN Trifluralin 10% Herbicide pour l'orge (application à l'automne entre le 1^{er} septembre et la formation de glace à la surface du sol)

Zones de sol et % de matière organique du sol	Taux par hectare selon texture spécifique du sol			
	Grossière	Moyenne à Fine (la plupart des sols)		
	sable loam sableux	loam loam limono- argileux loam limoneux loam argileux		
		limon argile limoneuse loam sablo-argileux argile		
brun et brun foncé 2-4 % M.O.	8,5 kg/ha	11 kg/ha		
noir 4-6 % M.O.	11 kg/ha	14 kg/ha		

Taux

S'assurer d'utiliser les doses recommandés dans le tableau 2 pour l'orge. Pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées dans les cultures d'orge, voir la section « Mauvaises herbes supprimées » de cette étiquette. Pour l'orge, ne pas appliquer' FBN Trifluralin 10% Herbicide sur des sols gris forestier, d'autres sols contenant moins de 2 % de matière organique ou des sols noirs/noirs foncés contenant moins de 6 % de matière organique. L'application sur des collines érodées peut nuire à l'établissement des cultures.

Incorporation

Les directives générales pour l'incorporation et l'application sont les mêmes pour l'orge que celles décrites dans le mode d'emploi de cette étiquette. TOUTEFOIS, SUR L'ORGE, LES DEUX INCORPORATIONS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES À L'AUTOMNE. Voir également les sections « Préparation du sol » et « Application » de cette étiquette.

Ensemencement

Effectuer l'ensemencement à l'aide d'un semoir à roue plombeuse ou d'un semoir à houe. Planter dans un lit de semences chaud et humide avec l'appareil réglé à une faible profondeur (environ 5 cm). L'utilisation de pulvérisateurs à disques et de semoirs pneumatiques peut entraîner une levée irrégulière de l'orge en raison d'un lit de semences meuble et d'une profondeur d'ensemencement inégale. Si l'on se sert de tels instruments, tasser ou herser le champ après l'ensemencement afin de favoriser une germination rapide et uniforme. Ne pas ensemencer tôt en saison lorsque le sol est froid.

Mises en garde d'utilisation pour l'orge

- Ne pas appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide sur le chaume lorsque la culture récoltée dans l'année a été traitée avec un des produits suivants : les herbicides FBN Trifluralin 10% Herbicide, RHI Trifluralin 480 EC Liquid Herbicide (ou avec un produit contenant de la trifluraline) ou FBN Ethalfluralin (éthalfluraline). Cette mise en garde comprend les applications effectuées l'été ou l'automne précédent.
- Se référer à l'avertissement concernant la possibilité de dommages aux cultures et de réduction du rendement. À part ces conditions, tout effet observé tôt en saison sur le développement de la culture est temporaire. La culture atteindra son plein potentiel de rendement.

APPLICATION À L'AUTOMNE POUR LA SUPPRESSION DE LA SÉTAIRE VERTE DANS LE BLÉ CULTURES HOMOLOGUÉES

blé de printemps (y compris demi-nain) blé durum

MAUVAISE HERBE SUPPRIMÉE DANS L'ANNÉE DE RÉCOLTE

sétaire verte^x (mil sauvage)

Au cours de l'année de récolte, FBN Trifluralin 10% Herbicide procure une suppression de la sétaire verte acceptable dans le commerce. *FBN Trifluralin 10% Herbicide ne supprime pas la sétaire verte résistante à la trifluraline. Voir les recommandations spécifiques à la section « Mises en garde » de cette étiquette.

Taux recommandés de FBN Trifluralin 10% Herbicide par hectare (APPLICATION À L'AUTOMNE)

Sols contenant entre 2 % et 8 % de matière organique.

Date d'application 1er septembre à formation de glace

Taux de produit par hectare 5,5 kg/ha

AVERTISSEMENT

- L'application sur des collines érodées peut nuire à l'établissement des cultures.
- 5,5 kg/ha représente le dose maximum pour le blé. Ne pas utiliser de dose plus élevés sinon la culture pourrait subir des dommages.

MISE EN GARDE: Pour le blé, ne pas appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide sur le chaume à l'automne lorsque la culture récoltée dans l'année a été traitée à FBN Trifluralin 10% Herbicide, à l'herbicide RHI Trifluralin, à l'herbicide Heritage (ou un produit contenant de la trifluraline) ou à l'herbicide FBN Ethalfluralin (éthalfluraline). Cette mise en garde comprend les applications effectuées l'été ou l'automne précédent.

Préparation du sol

On peut appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide à l'automne sur la jachère ou sur le chaume sur pied ou prétravaillé en autant que le paillis ne soit pas trop lourd pour empêcher le mélange du sol en raison du bourrage de l'instrument. On peut appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide par-dessus la couche modérée pousses vertes (ne nuisant pas au mélange du sol). Si elle est dense (nuisant au mélange du sol), l'éliminer avant d'appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide, soit par travail du sol, soit en appliquant un herbicide recommandé. Si l'on enlève le paillis en le brûlant, travailler le sol afin d'enlever la couche de charbon de la surface du sol avant d'appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide.

Application

On peut appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide à l'automne entre le 1^{er} septembre et avant le gel du sol pour supprimer la sétaire verte dans l'année suivante. Appliquer à l'aide d'un applicateur d'herbicide granulaire correctement calibré pour une application uniforme des granules. Calibrer l'applicateur selon les directives du fabricant et vérifier l'équipement fréquemment afin de s'assurer qu'il fonctionne normalement. Éviter la concentration du produit en bandes étroites. Effectuer l'application de FBN Trifluralin 10% Herbicide sur la surface du sol et son incorporation en même temps, si possible. Faire en sorte de briser les grosses mottes. Ne pas retarder l'incorporation plus de 24 heures après l'application. Lorsqu'il est appliqué selon les directives, FBN Trifluralin 10% Herbicide ne cause pas de dommages à la culture traitée ni aux cultures alternées qui suivent; toutefois, une sur application causée par un chevauchement d'applications, un mauvais calibrage, une application non uniforme, etc. peut nuire à l'établissement des cultures traitées ou des cultures alternées.

Incorporation

Incorporer FBN Trifluralin 10% Herbicide dans le sol dans 2 directions différentes avec un cultivateur (de type vibroculteur), un cultivateur en profondeur ou un instrument à disques réglé à 8 à 10 km/h et à 5 à 8 cm de profondeur. Effectuer la deuxième incorporation dans le sens travers à la même profondeur.

Afin de conserver un paillis durant l'hiver, on peut effectuer une incorporation à l'automne puis la deuxième au printemps au moment de préparer le lit de semences.

Les deux incorporations peuvent être effectuées à l'automne. Attendre au moins 3 jours après la première incorporation avant d'effectuer la deuxième. Ainsi, FBN Trifluralin 10% Herbicide a plus de temps pour se répandre sur les particules du sol et assurer une distribution uniforme dans le sol. La deuxième incorporation doit être faite dans le sens travers de la première et à la même profondeur.

- Ne pas effectuer l'incorporation de FBN Trifluralin 10% Herbicide avec un cultivateur lorsque la terre est encroûtée, grumeleuse ou trop humide pour assurer un bon mélange.
- Une incorporation effectuée avec des instruments réglés pour couper à moins de 5 cm de profondeur ou à plus de 8 cm de profondeur peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures.
- Les cultivateurs à tringles, les herses ou les semoirs à houe ne sont pas efficaces pour l'incorporation de FBN Trifluralin 10% Herbicide.

Travail du sol au printemps pour la préparation du lit de semences Le travail du sol au printemps après l'application d'automne de FBN Trifluralin 10% Herbicide doit être fait avant l'ensemencement lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination.

Lorsqu'une seule incorporation est effectuée à l'automne pour conserver le paillis, le travail du sol au printemps doit être réalisé sur un angle ou en sens travers par rapport à l'incorporation de l'automne avec l'instrument réglé à 5 à 8 cm.

Lorsque les deux incorporations sont effectuées à l'automne, un travail du sol superficiel au printemps (pas plus profond que l'incorporation effectuée à l'automne) doit être réalisé avec un cultivateur ou un instrument à disques.

Éviter de transplanter des semis de mauvaises herbes.

Ensemencement

Planter dans un lit de semences ferme et exempt de mauvaises herbes à l'aide d'un semoir à houe ou d'un semoir à ouvre-sillons à deux disques réglé pour ensemencer à une profondeur de 3 à 6 cm.

Si l'on se sert d'un pulvérisateur à disques ou d'un semoir pneumatique pour ensemencer, il se pourrait qu'un travail du sol au printemps soit nécessaire. Toutefois, s'assurer que l'instrument est réglé de façon qu'il plante les semences à une profondeur uniforme de 3 à 6 cm et que le lit de semences est bien tassé ou hersé afin de favoriser une bonne germination.

Pour minimiser les risques de dommages au **blé**, se servir de semences de bonnes qualités et suivre des pratiques agricoles favorisant une bonne croissance. Éviter l'ensemencement profond, des lits de semences trop meubles et l'ensemencement dans un sol froid. Pour l'ensemencement du **blé demi-nain**, prendre bien soin de planter à faible profondeur. Vérifier les recommandations locales pour connaître la profondeur d'ensemencement appropriée.

DIRECTIVES D'UTILISATION SUR LA JACHÈRE

FBN Trifluralin 10% Herbicide est un herbicide de prélevée à mélanger (ou incorporer) dans le sol pour la suppression de plusieurs graminées et mauvaises herbes annuelles durant les deux ans que dure la rotation jachère-blé. FBN TRIFLURALIN 10% HERBICIDE SUPPRIME LES MAUVAISES HERBES VULNÉRABLES EN ÉLIMINANT LES SEMIS AU MOMENT OÙ ILS GERMENT. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

CULTURES HOMOLOGUÉES

blé de printemps (y compris demi-nain) blé durum

CULTURES HOMOLOGUÉES

blé de printemps (y compris demi-nain) blé durum

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Année de jachère

mil sauvage (sétaire verte¹) soude roulante ivraie de perse pied-de-coq renouée liseron saponaire des vaches chénopode blanc amarante à racine rouge

Année de récolte

mil sauvage (sétaire verte)* chénopode blanc renouée liseron^t

Mauvaises herbes réprimées

Folle avoine

^xFBN Trifluralin 10% Herbicide ne supprime pas la sétaire verte résistante à la trifluraline. Voir les recommandations spécifiques à la section « Mises en garde » de cette étiquette.

^tUne certaine partie de la population de renouée liseron peut échapper à l'action désherbante de

FBN Trifluralin 10% Herbicide, mais sa croissance sera retardée et la compétition avec le blé en sera réduite.

NOTE: Au cours de l'année de jachère, les mauvaises herbes vulnérables peuvent ne pas être entièrement supprimées avant qu'une deuxième incorporation de Fallowblend* n'ait établi une couche uniforme de sol traité à FBN Trifluralin 10% Herbicide. Au cours de l'année de culture, FBN Trifluralin 10% Herbicide assurera une suppression des mauvaises herbes acceptable sur le plan commercial, conformément aux indications ci-dessus.

Tableau 3 : Taux recommandés de FBN Trifluralin 10% Herbicide dans la zone de sol brun (Application sur la jachère)

Date d'application	Taux par hectare	
	1-3% O.M.	4-8% O.M.
Mai	9,5 kg/ha	11,0 kg/ha
Juin	8,0 kg/ha	9,5 kg/ha
Juillet	6,5 kg/ha	8,0 kg/ha

Préparation du sol

En réduisant la fréquence des travaux sur la jachère au cours d'une saison, on conserve une plus grande couverture de débris végétaux, ce qui diminue l'érosion éolienne et l'évaporation. L'application de FBN Trifluralin 10% Herbicide tout juste avant les premiers travaux sur jachère au printemps peut grandement réduire la fréquence des travaux de culture sur jachère nécessaires dans une saison.

On peut appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide sur le chaume sur pied ou prétravaillé en autant que le paillis ne soit pas trop lourd pour empêcher le mélange du sol. On peut appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide sur la couche modérée de pousses vertes (ne nuisant pas au mélange du sol). Si elle est dense (nuisant au mélange du sol), l'éliminer avant d'appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide, soit par travail du sol, soit en appliquant un herbicide recommandé.

Application

L'application de FBN Trifluralin 10% Herbicide sur les champs en jachère assurera la suppression des mauvaises herbes pendant les deux années de la culture du blé en rotation jachère-blé. Appliquer à l'aide d'un applicateur d'herbicide granulaire correctement calibré pour une application uniforme de FBN Trifluralin 10% Herbicide.

Calibrer l'applicateur selon les directives du fabricant et vérifier l'équipement fréquemment afin de s'assurer qu'il fonctionne normalement. Éviter la concentration du produit en bandes étroites. Appliquer FBN Trifluralin 10% Herbicide sur la surface du sol et le Fallowblend en même temps, si possible (voir ci-dessous les détails relatifs au Fallowblend). Faire en sorte de briser les grosses mottes. Lorsqu'il est appliqué selon les directives, FBN Trifluralin 10% Herbicide ne cause pas de dommages au blé cultivé en rotation après la jachère; toutefois, une surapplication causée par un chevauchement d'applications, un mauvais calibrage ou une application non uniforme peut entraîner une réduction des cultures, retarder le développement ou diminuer les rendements.

Incorporation du Fallowblend

Pour incorporer le Fallowblend, incorporer FBN Trifluralin 10% Herbicide dans le sol dans deux directions différentes avec un cultivateur, un cultivateur en profondeur ou un instrument à disques réglé à 8 à 10 km/h. Effectuer la première incorporation du Fallowblend dans les 24 heures suivant l'application. Attendre au moins une semaine avant d'effectuer la deuxième incorporation. Les incorporations subséquentes peuvent être faites au besoin afin de détruire les pousses de mauvaises herbes résistantes pendant le reste de l'année de jachère. Pour les deux premières incorporations de Fallowblend, le cultivateur doit être réglé pour le travail à une profondeur de 5 à 8 cm. Pour les incorporations subséquentes, le réglage ne doit pas dépasser 8 cm de profondeur. Après avoir effectué les deux incorporations de Fallowblend, il peut être nécessaire de faire d'autres travaux avec un extirpateur à tringles ou d'effectuer un

travail peu profond du sol afin de supprimer les pousses de mauvaises herbes résistantes et d'assurer un mélange plus uniforme de FBN Trifluralin 10% Herbicide dans le sol. Ces travaux du sol additionnels doivent être faits le moins profondément possible afin de réduire au minimum l'enfouissement des débris de surface et l'évaporation.

- Ne pas effectuer l'incorporation de FBN Trifluralin 10% Herbicide avec un cultivateur lorsque la terre est encroûtée, grumeleuse ou trop humide pour assurer un bon mélange.
- Une incorporation effectuée avec des instruments réglés pour couper à plus de 8 cm de profondeur peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures.

Travail du sol au printemps pour la préparation du lit de semences

Pour préparer le lit de semence, utiliser un cultivateur réglé pour couper à 5 cm de profondeur (pas plus profondément que pour l'incorporation du Fallowblend) lorsque le sol est suffisamment réchauffé pour favoriser une bonne germination. Éviter de transplanter des semis de mauvaises herbes; semer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes à l'aide d'un semoir ouvre-sillons à deux disques ou d'un semoir à houes réglés pour planter à une profondeur de 3 à 6 cm.

Si l'on se sert d'un pulvérisateur à disques ou d'un semoir pneumatique pour ensemencer, il se pourrait qu'un travail du sol au printemps soit nécessaire. Régler l'instrument de façon à ce qu'il plante les semences à une profondeur uniforme de 3 à 6 cm et que le lit de semences est bien tassé ou hersé afin de favoriser une bonne germination.

Ensemencement

Pour minimiser les risques de dommages au **blé**, se servir de semences de bonne qualité et suivre des pratiques agricoles favorisant une bonne croissance. Éviter l'ensemencement profond, des lits de semences trop meubles et l'ensemencement dans un sol froid.

Pour l'ensemencement du **blé demi-nain**, prendre bien soin de planter à faible profondeur. Vérifier les recommandations locales pour connaître la profondeur d'ensemencement appropriée.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FBN Trifluralin 10% Herbicide est un herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FBN Trifluralin 10% Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la popluation des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

 Dans la mesure du possible, alterner l'FBN Trifluralin 10% Herbicide ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. at 1-844-200-FARM (3276).

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

¹Triflurex est une marque de commerce enregistrée de Makhteshim-Agam of North America Inc.

²Rival est une marque de commerce enregistrée de Nufarm Agriculture Inc.

³Fortress est une marque de commerce enregistrée de Gowan Company LLC

^{*}Fallowblend est une marque de commerce enregistrée de Dow AgroSciences LLC.

^{**}Heritage est une marque de commerce enregistrée de Dow AgroSciences LLC.